

NÉGOCIATION PRIMES DE VIE CHÈRE POURQUOI LA CFDT REFUSE DE SIGNER L'ACCORD !!!

La **Cfdt** a été à l'origine de la demande d'ouverture de la négociation destinée à compenser la vie chère dans les DROM COM et la Corse.

Celle-ci, commencée en décembre 2024, n'a abouti qu'à des propositions qui sont loin d'être à la hauteur de l'enjeu et du coût de la vie de ces territoires.

La direction a catégoriquement écarté la Corse de cette négociation. 😡



Tout ça pour ça !

Dans les faits, les chiffres du gouvernement sont sans appel : le niveau général des prix à la consommation est supérieur de 9% à La Réunion, 10% à Mayotte, 14% en Martinique et en Guyane et 16% en Guadeloupe, notamment pour les produits alimentaires.

(par exemple, + 42% en Guadeloupe.)

Sur place, la situation locale difficile entraîne une baisse constante du

pouvoir d'achat. Les évènements de 2024 en Martinique et à Mayotte démontrent d'ailleurs une situation financière réellement tendue pour les habitants des DROM COM.

Finalement, les propositions de la direction, qui peuvent paraître raisonnables depuis la France métropolitaine, sont dérisoires au regard de l'attente et des besoins élémentaires sur ces territoires.

Base salariale	Montant de la prime exceptionnelle de vie chère
Salaire mensuel brut moyen de référence* inférieur ou égal à 1,4 fois le SMIC**	135 € bruts par mois
Salaire mensuel brut moyen de référence* supérieur à 1,4 fois le SMIC** et inférieur ou égal à 1,6 fois le SMIC**	5 % du salaire mensuel de base
Salaire mensuel brut moyen de référence* supérieur à 1,6 fois le SMIC***	3 % du salaire mensuel de base

* Base temps plein ** SMIC de référence : celui en vigueur en janvier de l'année N

Les DROM-COM sont les "grands oubliés" de la stratégie de croissance de l'APAVE, qui investit des centaines de millions, mais néglige les conditions salariales de nos collègues qui subissent un contexte financier difficile.

LA CFDT N'A PAS SIGNÉ CET ACCORD !

La direction, qui en a les moyens, ne fait pas l'effort de soutien nécessaire pour le personnel des DROM-COM.

La CFDT ne cautionne pas cette forme de mépris des salariés, qui attendent du respect, et non une prime symbolique qui ne règle rien.